

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 25/03/2024

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME,*

Présents : 11

Votants: 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

Présents : Jean-Louis GUILLAUME, Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Michel BIZE, Régis CONSTANT, Anne DESBORDES, Yoann GUILLAUME, Sabine VARINOT, Stéphanie PHILIPPOT, Sandy POTIER, Romain LEROY

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel BIZE

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - ourches - DE_2024_004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME, Maire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 288 069.34

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	252 611.68
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	137 050.68
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	35 457.66
Résultat cumulé au 31/12/2023	288 069.34
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	288 069.34
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	288 069.34
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à OURCHES-SUR-MEUSE, les jour, mois et an que dessus.